

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

OBJET : Demande de financements d'un poste de chef de projet transition énergétique – Fonds vert

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

Ayant donné pouvoir : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'intérêt d'être accompagné dans la mise en place d'un AMI pour la solarisation des toitures publiques, dans la mise en place des projets de parc au sol et dans une démarche d'économie d'énergie en lien avec notre foncier et les pratiques des agents.

Il précise que la CCPLM ne dispose pas de tous les moyens humains pour enclencher l'ensemble des démarches en lien avec les sujets listés ci-dessus et qu'il serait opportun au vu des enjeux de se munir d'un chef de projet transition énergétique.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ap crédits déconcentrés sur le volet ingénierie pour financer un poste temp collectivités.

Dans ce cadre, M. le Président propose aux membres du conseil communautaire de recruter sous réserve d'un financement un chef de projet énergie et bâtiment afin de répondre aux besoins de suivi des dossiers actuellement portés par la CCPLM. Le montant estimé de ce recrutement est évalué à 45 000 € charges comprises.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Etat – Fonds vert	CCPLM - autofinancement	Total
60%	40%	
27 000	18 000 €	45 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté pour un montant total maximum de **45 000 € charges comprises**.

SOLLICITE une dotation au fonds vert., sur la base de 60% maximum du montant en fonctionnement précité, soit la somme de 27 000 € maximum.

AUTORISE le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, demandes de subventions, et les documents liés à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président


André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID: 011-200035707-20230504-D202305_08-DE




Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 12/05/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 26/05/2023

Le Président


André VIOLA.